

Retraite anticipée : réelle possibilité ou douce utopie?

Autor(en): **Rein, Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 117

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-906228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Retraite anticipée : réelle possibilité ou douce utopie ?

Arrêter de travailler une ou deux années avant l'âge légal de la retraite séduit de nombreux Helvètes. Mais encore faut-il pouvoir se le permettre financièrement.

Après une vie professionnelle bien remplie, voire éprouvante, certains s'imaginent déjà prendre une retraite avant l'âge légal. Mais, de nos jours, est-ce encore réaliste ? « Oui, répond Laurent Debons, conseiller patrimonial à la Banque Cantonale du Valais. Cependant, le prix à payer pour en bénéficier est, aujourd'hui, plus élevé en raison du bas niveau des taux d'intérêt et de la progression de l'espérance de vie. Ces deux éléments affaiblissent d'ailleurs les prestations de retraite, qu'elles soient anticipées ou non. Conséquence : les caisses de pension octroient des rentes qui peuvent être jusqu'à 20 % plus basses qu'il y a cinq ans pour un départ à 65 ans. »

Le recours à ce processus d'anticipation est d'ailleurs en baisse, puisque, selon les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), 47,1 % des hommes et 43,2 % des femmes ont fait ce choix entre 2006 et 2009, contre 40,2 % et 34,9 % entre 2014 et 2017. Des chiffres qui montrent également que les salariés sont trois fois plus nombreux à s'y résoudre que les indépendants. « Concrètement, les conditions d'une retraite anticipée sont fixées par le règlement de la caisse de pension, souligne le spécialiste. Pour près de 60 % des assurés, celui-ci prévoit un départ possible à partir de 58 ans. La décision dépendra donc de la situation financière individuelle — l'AVS pouvant être touchée au plus tôt deux ans avant l'âge légal du départ à la retraite fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. »

SE RENSEIGNER LE PLUS TÔT POSSIBLE

Une retraite anticipée implique, en effet, d'être en mesure de supporter une réduction de la rente AVS de 6,8 %



Pour jouir d'une retraite anticipée heureuse, mieux vaut avoir fait les bons calculs auparavant.

pour un départ avancé d'un an, et de 13,6 % pour deux ans. Et, dans les deux cas, il faudra continuer de cotiser à l'AVS jusqu'à l'âge légal de la retraite. « Au niveau de la caisse de pension, deux effets se cumulent : le capital de prévoyance est inférieur et le taux de conversion du capital en rente également, assène Laurent Debons. Il est donc primordial de se renseigner le plus tôt possible auprès de sa caisse de pension et de demander une simulation du calcul de la rente. »

Cette pratique a-t-elle dès lors encore un avenir ? « Les conséquences financières d'une retraite anticipée sont souvent très lourdes financièrement, répond le conseiller. En

revanche, la prise d'une retraite par étapes peut se profiler comme une solution intéressante. Plusieurs options peuvent être discutées au sein de l'entreprise. Par exemple, l'employé pourrait réduire son taux d'activité à 80 %, tout en maintenant la cotisation complète dans sa caisse de pension. La clé reste malgré tout le capital de prévoyance disponible. Il est donc essentiel de préparer une retraite anticipée : cotisation au 3^e pilier lié, adhésion à un plan d'épargne plus élevé s'il est proposé et rachats dans la caisse de retraite. Autant d'outils qui offrent, en plus, des déductions fiscales intéressantes. » Dont acte.

FRÉDÉRIC REIN